



LIGUE D'ALSACE

REGLEMENT DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS 2010

A) GENERALITES

Les nouvelles modalités de sélection ont été approuvées par le comité directeur de la Ligue d'Alsace de Voile d'octobre 2009.

Ces modalités s'appliquent aux Minimes, Cadets et Juniors (Espoirs) licencié(e)s en 2010 dans un Club Alsacien pour la participation aux Championnats de France FFVoile Minimes ou Espoirs.

B) MODALITES DE SELECTION

Les sélections se feront par Titre ouvert par la FFVoile et conformément au règlement de la FFVoile qui prévoit les attributions de place soit par quotas de Ligue, soit par invitations.

Pour la sélection des équipages, le barreur sera sélectionné conformément à ce règlement. Son équipier sera sélectionné dans la liste des coureurs ayant participé à au moins 2 régates de niveau 5A.

Pour les séries n'ayant pas de quota, c'est le classement national de la classe qui déterminera quel coureur ou équipage susceptible de représenter la ligue (une demande d'invitation sera faite à la FFVoile par la Commission Sportive). Il sera aussi demandé de présenter un suivi d'entraînement.

La sélection au Championnat de France reposera sur le classement obtenu à l'issue des épreuves suivantes :

OPTIMIST		
Dates	Lieux	Intitulés
28/03/2010	Plobsheim	Coupe du Président
25/04/2010	Reiningue	Régate d'ouverture
13/05/2010	Gondrexange	Régate de l'Ascension
22 et 23/05/2010	Plobsheim	Inter Ligue Optimist
EUROPE		
28/03/2010	Plobsheim	Coupe du Président
25/04/2010	Reiningue	Régate d'ouverture
13/05/2010	Gondrexange	Régate de l'Ascension
Avant fin mai 2010	Au Choix	Inter Ligue
LASER		
Extraction du classement AFL		

.Au besoin un comité de sélection composé :

- du Président de la Ligue d'Alsace ou de son représentant,
- de la responsable de la Commission Sportive ainsi que du représentant de la classe concernée statuera.

Il appartiendra à chaque coureurs (et/ou à ses parents) de veiller à retourner les dossiers d'inscription sur le site de la FFVoile ou auprès de l'organisateur des championnats comme requis par la FFVoile. La Ligue ne pourrait être tenue pour responsable des manquements à ces procédures.